

1 Je complète mon dossier de demande de retraite de réversion

Je vérifie la carrière

A l'aide du Relevé de situation de compte individuel retraite, vérifiez la carrière Ircantec.
Si vous constatez des erreurs ou des oublis :

- demandez à l'employeur concerné de procéder aux éventuelles modifications auprès de l'Ircantec,
- cochez « non » à la question « Êtes-vous d'accord avec ce document ? » dans le cadre D de la demande de retraite.

Remarque : pour demander la prise en compte de périodes d'engagé volontaire, retrouvez les formulaires et adresses sur www.ircantec.retraites.fr

Pour pouvoir bénéficier de votre retraite de réversion Ircantec, vous devez répondre à certaines conditions :

- être veuf ou veuve non remarié(e),
- être ancien conjoint divorcé non remarié,
- être orphelin invalide ou de moins de 21 ans,
- être âgé d'au moins 50 ans ou avoir deux enfants âgés de moins de 21 ans ou majeur infirme à charge au moment du décès,
- avoir été marié(e) : soit au moins 4 ans ; soit au moins 2 ans avant les 55 ans du conjoint décédé ; soit au moins 2 ans avant que le conjoint ait cessé de cotiser à l'Ircantec.

Aucune condition de durée de mariage n'est exigée si un enfant est né de l'union ou si, depuis le mariage, le conjoint décédé est devenu titulaire d'une pension d'invalidité ou était en situation de l'obtenir.

2 J'envoie mon dossier de demande de retraite de réversion

Une fois votre dossier **complété** et **signé**, vous devez l'envoyer à l'Ircantec, **accompagné des pièces demandées**.

3 L'Ircantec traite ma demande de retraite de réversion

Comment savoir que l'Ircantec a reçu ma demande ?

Dès l'enregistrement de votre dossier, vous recevrez un accusé de réception.

Comment savoir que l'Ircantec a traité ma demande ?

Lorsque votre dossier sera traité par l'Ircantec, vous recevrez votre titre de retraite* (cf page 2).

TITRE DE RETRAITE

Vous recevez ce document, votre retraite de réversion est calculée

Vos **numéros de sécurité sociale** et de **contrat Ircantec** permettent de vous identifier, ils vous seront demandés lors de tout échange.

Retraite : votre retraite vous est versée au titre de votre pension de réversion.

Bénéficiaire : votre identité.

Type de retraite : il s'agit d'un droit à réversion car votre retraite est calculée en fonction des droits acquis par la personne décédée.

Taux : il ne peut être supérieur à 50% des droits acquis par la personne décédée. S'il existe plusieurs conjoints ou anciens conjoints divorcés non remariés, la pension est partagée proportionnellement à la durée de mariage.

Nombre de points acquis : ce sont les points liés à la vie professionnelle de la personne décédée.

Nombre de points payables : nombre de points acquis + éventuelles majorations.

Périodicité de versement de votre retraite : elle est déterminée en fonction de votre nombre de points payables. Elle est réglementaire et ne peut être modifiée.

- À partir de 3000 points : allocation mensuelle,
- de 1 000 à 2999 points : allocation trimestrielle,
- de 300 à 999 points : allocation annuelle,
- moins de 300 points : un capital unique est versé et solde vos droits.

Valeur du point : celle en vigueur au moment du calcul de votre retraite.

Salaires de référence (utilisé uniquement pour les retraites dont le nombre de points est inférieur à 300) : celui de l'année précédant la date de liquidation.

Montant annuel brut : ce montant est calculé pour une année entière : la première année, il sera proratisé en fonction du point de départ de votre retraite. Il pourra être diminué de prélèvements sociaux (au regard de votre situation fiscale) et/ou de cotisations rétroactives.

TITRE DE RETRAITE DE RÉVERSION

Numéro de sécurité sociale	: 2 XX XX XX XXX XXX XX
Numéro de contrat de retraite Ircantec	: RGXXXXXXXXXXXX
Bénéficiaire	: NOM PRENOM
Type de retraite	: Réversion Salarié
Point de départ de votre retraite	: jj mois année
Taux	: 50 % au titre de la réversion sur les droits de NOM PRÉNOM
Nombre de points acquis	: XXXX
dont carrière	: XXXX
Taux de majoration pour 3 enfants	: 10 %
Nombre de points payables	: XXXX
Périodicité de versement	: mensuelle
Valeur du point actuelle	: X,XXXXX €
Soit un montant annuel brut estimé	: XXXX,XX €

Angers, le jour mois année

La Directrice
Hélène Gerbet

En cas de retraite de réversion Élu, vous recevrez un titre de retraite par catégorie de mandat.

4 Je bénéficie d'une retraite de réversion

- connaître la date de mes paiements
- connaître le montant de mes paiements
- éditer une attestation de paiement
- éditer une attestation fiscale

Je consulte mes données et/ou je télécharge les documents via :

- mon espace personnel Ma retraite publique sur www.ircantec.retraites.fr
- OU
- le serveur vocal de l'Ircantec 02 41 05 25 25

- mettre à jour mes coordonnées personnelles (adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone)
- modifier mes coordonnées bancaires via FranceConnect

- Je mets à jour mes coordonnées via mon espace personnel Ma retraite publique sur www.ircantec.retraites.fr



■ **Sur le site de l'Ircantec et votre espace personnel Ma retraite publique, Ariane, aide virtuelle**

Ariane vous assiste 24h/24h et 7j/7 et répond à vos questions. N'hésitez pas à la solliciter !



**Vous avez une tablette ou un Smartphone ?
Flashez ce code**



 Chaîne Ircantec

 Suivre @Ircantec



Une gestion
certifiée AFAQ ISO 9001



La Caisse des Dépôts
accompagne les
parcours de vie